

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19 - présents : 14 - votants : 16

L'an Deux Mille Vingt-Trois, le six Juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ARZAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Samuel FÉRET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 Juin 2023.

Présents : Samuel FÉRET, Antoine RULLIÈRE, Geneviève LE GOUALLEC, Hervé LEFEBVRE, Géraldine TABART, Jean-François BASCOU, Yvon RIALLAND, Rachel RAITHIER, Patrick ECOMARD, Corinne KRDZALIC, Serge BRASSEBIN, Yolène BÉGO, Marie-Pierre RICORDEL, Jeanne LOLICAR.

Absents excusés : Jacqueline MOLLÉ (pouvoir à Rachel RAITHIER), Mickael LAMIDÉ (pouvoir à Corinne KRDZADLIC), Michel LEVESQUE, Marie-Odile JARLIGANT, Hervé TABART.

Secrétaire de séance : Jean-François BASCOU.

Approbation du compte-rendu de la précédente séance : le 9 Juin 2023

Le compte-rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

046/2023 Extension de la bibliothèque : avenants n°1 et 2 au lot n°1 – Terrassement-Gros Œuvre

- Avenant n°1

L'avenant porte sur les travaux supplémentaires suivants :

- Raccordement extérieur pavés béton
- Pose et fourniture d'un caniveau
- Chape sable ciment

Montant initial du marché 12 034,00 € HT

Montant de l'avenant n°1 1 866,00 € HT

Nouveau montant du marché 13 900,00 € HT

- Avenant n°2

L'avenant porte sur la ventilation du vide sanitaire qui n'a pas été effectuée.

Montant initial du marché 13 900,00 € HT

Montant de l'avenant n°1 - 138,00 € HT

Nouveau montant du marché 13 762,00 € HT

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, par 16 voix POUR :

- Valide les propositions d'avenants n°1 et n°2 au lot n°1 – Terrassement-Gros Œuvre
- Autorise le Maire à signer les avenants.

047/2023 Extension de la bibliothèque : avenant n°1 lot n°4 – Menuiseries extérieures

L'avenant porte sur les travaux non réalisés notamment suite au changement de réglementation sur les ERP de 5^{ème} catégorie :

- Fourniture et pose de bavettes en aluminium
- Fournitures et pose de stores vénitiens
- Remplacement porte vitrée
- Remplacement 2 baies vitrées fixes

Montant initial du marché 23 507,70 € HT
Montant de l'avenant n°1 - 12 727,10 € HT
Nouveau montant du marché 10 780,60 € HT

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, par 16 voix POUR :

- Valide la proposition d'avenant n°1 au lot n°4 – Menuiseries extérieures
- Autorise le Maire à signer les avenants.

048/2023 Extension de la bibliothèque : avenants n°1, n°2 et n°3 lot n°5 – Menuiseries bois

- Avenant n°1:

L'avenant porte sur la fourniture et la pose de 2 vitrages (vitres existantes cassées)

Montant initial du marché 8 066,57 € HT
Montant de l'avenant n°1 695,00 € HT
Nouveau montant du marché 8 761,57 € HT

- Avenant n°2:

L'avenant porte sur les travaux non réalisés suivants :

- Fourniture et pose de tablettes de finitions
- Fourniture et pose d'un portillon de sécurité

Montant initial du marché 8 761,57 € HT
Montant de l'avenant n°1 - 896,48 € HT
Nouveau montant du marché 7 865,09 € HT

- Avenant n°3:

L'avenant porte sur la fourniture et la pose de la porte coulissante 3 vantaux

Montant initial du marché 7 865,09 € HT
Montant de l'avenant n°1 655,90 € HT
Nouveau montant du marché 8 520,99 € HT

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, par 16 voix POUR :

- Valide les propositions d'avenant n°1, n°2 et n°3 au lot n°5 – Menuiseries bois
- Autorise le Maire à signer les avenants.

049/2023 Extension de la bibliothèque : avenants n°3 lot n°8 – Electricité

L'avenant porte sur une moins-value suite à un changement de références dans le matériel et les prises.

Montant initial du marché 12 921,50 € HT

Montant de l'avenant n°1 **- 302,15 € HT**

Nouveau montant du marché 12 619,35 € HT

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, par 16 voix POUR :

- Valide la proposition d'avenant n°3 au lot n°8 – Electricité
- Autorise le Maire à signer les avenants.

Géraldine TABART, Adjointe Vie Locale et Finances publiques, présente le bilan financier de ce projet estimé à 185 000 € HT.

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
Maitrise d'œuvre, CT	14 120,00 €	Région Bretagne	30 000,00 €
Travaux	110 600,84 €	Département	31 626,00 €
Mobilier, informatique	32 570,55 €	Etat (DRAC)	5 599,00 €
Panneaux photovoltaïques	12 480,00 €	Autofinancement	102 546,39 €
TOTAL	169 771,39 €	TOTAL	169 771,39 €

050/2023 Rénovation VVA : Choix des entreprises

Hervé LEFEBVRE, Adjoint au cadre de vie, présente au Conseil Municipal les résultats de la consultation des entreprises pour les travaux de rénovation du VVA.

La consultation s'est déroulée du 19/05 au 19/06/2023 et portait sur 11 lots.

Pour rappel, le projet consiste en :

- la démolition de 4 logements, du logement du gardien et du logement PMR
- la construction de 2 logements, d'1 logement PMR et d'1 logement en option
- la construction d'un accueil
- les cheminements entre l'entrée et le logement PMR

L'estimation du maître d'œuvre est de 584 643 € HT.

Après analyse par le maître d'œuvre, les offres des entreprises les mieux disantes, ont été présentées au groupe de travail :

LOTS	ENTREPRISE		Montant TOTAL HT
Lot 01 Démolition - Désamiantage	PREMYS	Guérande (44)	114 239,11 €
Lot 02 VRD	OILLIC	Theix-Noyalo (56)	101 877,53 €
Lot 03 Gros-Œuvre	GUIHARD CONSTRUCTION	Nivillac (56)	44 674,24 €
Lot 04 Charpente, ossature, menuiseries extérieures	GUYOT	Muzillac (56)	111 490,96 €

Lot 05 Couverture, bardage métallique	LE CLAIRE	Herbignac (44)	42 083,42 €
Lot 06 Menuiseries intérieures	GUERIZEC	Péaule (56)	8 870,62 €
Lot 07 Isolation, cloisons sèches	GUILLOTIN	Caden (56)	49 368,11 €
Lot 08 Revêtements de sols et murs	ANDRIANO	Ambon (56)	23 012,85 €
Lot 9 Peinture	GOLFE PEINTURE	Vannes (56)	12 181,77 €
Lot 10 Electricité, chauffage, VMC	DC ENERGIE	Muzillac (56)	75 153,08 €
Lot 11 Plomberie	NAVARRO	Ambon (56)	29 088,00 €

Soit un montant total de travaux qui s'élèverait à 612 039,69 € HT (hors option pour la reconstruction du logement n°5).

Plusieurs conseillers considèrent qu'avec ce budget, il ne pourra plus y avoir de travaux pendant de nombreuses années alors qu'il était prévu de poursuivre la rénovation des autres logements dans 3 ou 4 ans.

La majorité des conseillers sont d'accord pour ne pas renoncer au projet mais pour le retravailler afin qu'il rentre dans l'enveloppe budgétaire initialement fixée à savoir un coût total du projet à 650 000 € HT (honoraires d'architecte, travaux et mobilier compris).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 15 voix POUR et 1 ABSTENTION,

Décide de reporter sa décision à la prochaine séance du conseil municipal.

051/2023 La Forge : résultats de la consultation et choix d'un maître d'œuvre

Yvon RIALLAND, Adjoint aux bâtiments communaux, présente au Conseil Municipal les résultats de la consultation d'un maître d'œuvre pour le projet La Forge.

La consultation s'est déroulée du 12/05 au 12/06/2023. Les 5 cabinets arrivés en tête de l'analyse des offres ont été reçus en audition le 23/06/2023 en présence de Soliha, notre assistant à maître d'ouvrage.

Après analyse, le classement des 5 cabinets est le suivant :

		Montant HT	Note technique (sur 60)	Note prix (sur 40)	Note finale (sur 100)
1	Bauchet et de la Bouvrie NANTES	169 900,00 €	57,00	38,45	95,45
2	Atelier L2 St JACQUES DE LA LANDE	180 750,00 €	57,00	36,14	93,14
3	Désirs d'Espaces RENNES	184 010,00 €	57,00	35,50	92,50
4	Atelier SERPIN QUESTEMBERT	163 306,00 €	47,00	40,00	87,00
5	Atelier DUPRIEZ RENNES	165 920,00 €	47,00	39,37	86,37

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 16 voix POUR,

- Décide de retenir l'offre du cabinet Bauchet et de la Bouvrie pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre du projet La Forge pour un montant de 169 900,00 € HT (soit 9% du coût estimé des travaux).

Yvon RIALLAND précise que le groupe de travail sur ce projet sera élargi à la population et notamment à des représentants des riverains, des parents d'élèves de l'école St Charles, des associations et des commerçants.

052/2023 PLU : choix d'un bureau d'étude pour la modification de droit commun

Antoine RULLIÈRE, Adjoint à la transition écologique, présente au Conseil Municipal les résultats de la consultation d'un bureau d'études pour la réalisation de la modification du PLU.

Deux bureaux d'études, sur les trois consultés, ont fait une proposition chiffrée.

La modification portera principalement sur les points suivants :

- Modification du zonage sur une partie du terrain des PEP pour un projet d'extension de la plateforme technique de la Compagnie des Ports
- Création d'un périmètre de protection des commerces dans le bourg interdisant le changement de destination des bâtiments
- Renforcement des orientations d'aménagement sur les zones à aménager
- Renforcement des règles applicables aux résidences de loisirs

	QUARTA	EOL
Assistance à la procédure	390,00 €	
Réunion de travail	1 350,00 €	3 300,00 €
Proposition évolution document d'urbanisme	2 625,00 €	
Rédaction rapport de présentation	2 275,00 €	1 500,00 €
Dossier saisine MRAE	150,00 €	
Dossier saisine CDPNAF/CDNPS	150,00 €	300,00 €
Analyse, remarques, modif	520,00 €	1 200,00 €
Repro (dossier papier 3 ex.)	450,00 €	450,00 €
<i>Sous-total</i>	<i>7 910,00 €</i>	<i>6 750,00 €</i>

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 16 voix POUR,

- Décide de retenir l'offre de EOL pour un montant de 6 750,00 € HT.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Réduction des zones d'activités classées en 1AU sur Arzal :

Dans le cadre de la révision du SCOT d'Arc Sud Bretagne (ASB) et considérant l'objectif de diviser par deux le rythme d'artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers entre 2021 et 2031, il est demandé à chaque commune de faire des propositions d'ici le 15 septembre 2023 pour diviser par deux les surfaces Ui contenues dans les parcs d'activité économique (PAE). Les élus participant au Copil de révision du SCOT ont passé en revue l'ensemble des PAE et ont considéré

que pour les parcelles non urbanisées et ne faisant pas encore l'objet de projet d'aménagement, certains critères puissent orienter les propositions des communes, tels que la maîtrise foncière par ASB, la densification des PAE, les prescriptions environnementales et la dureté foncière.

- Zones d'accélération des énergies renouvelables :

Dans le cadre de loi d'accélération des énergies renouvelables (ENR), chaque commune est invitée à proposer sur son territoire une ou plusieurs zones d'accélération d'ENR qui pourront accueillir un projet éolien ou une centrale photovoltaïque au sol ou en agrivoltaïsme, hors ombrières. Le schéma directeur des énergies renouvelables adopté le 5 juillet en Conseil Communautaire ainsi que les cartes mises à disposition par les services de l'Etat sur le potentiel d'ENR des territoires aideront à faire des propositions en lien avec les autres communes d'ASB d'ici au début de 2024 pour atteindre des objectifs qui seront fixés par la Région Bretagne et la Préfecture de région à cette même échéance.

- Volontariat Territorial en Administration (VTA)

Le Volontariat Territorial en Administration permet aux petites collectivités de bénéficier des compétences de jeunes diplômés le temps d'une mission de 12 à 18 mois maximum au service de l'ingénierie de leurs projets. L'Etat verse une aide de 20 000 € pour le recrutement de ce jeune diplômé.

Il est proposé de recruter une personne pour notamment mettre à jour le plan de la voirie communale. En effet, le linéaire de voie publique communale rentre dans le calcul du montant de la dotation globale de fonctionnement (GDF) versée annuellement par l'Etat.

- Réflexion sur la création de logements :

Considérant les futurs objectifs de densification de l'habitat que fixera le SCOT révisé, une rencontre a eu lieu avec Morbihan Habitat sur l'opportunité de création de logements Rue du Verger à destination des jeunes ménages et/ou de jeunes actifs.

La proposition de Morbihan Habitat est la suivante : la commune donne le terrain et ils se chargent de la construction et de la gestion des locations. La réflexion se poursuivra en Commission Transition Ecologique à la rentrée.

- Commerces :

Dans sa décision, le tribunal de commerce a validé le rachat du fonds de commerce du QG par M. et Mme LE TUTOUR.

- Mutuelle Communale :

Une convention de mise à disposition d'une salle sera signée le 11 Juillet avec Mutuelle pour la mise en place de permanences à destination des Arzalais. Plusieurs dates sont d'ores et déjà fixées jusqu'au mois de Décembre 2023 (le mardi de 14h à 16h30).

Une réunion publique de présentation aura lieu le Jeudi 31 Août à 18h30 au Complexe Michel LE CHESNE.

- Médiathèque Le Mille Feuilles

Les travaux de pose des panneaux photovoltaïques se dérouleront au mois de Septembre 2023.

- Aménagement Foncier :

Le conseil municipal devra délibérer en Septembre sur l'avant-projet. Selon le Conseil Départemental, le bornage avait été interrompu suite à un problème de livraison de bornes. Il a pu reprendre et devrait se terminer fin juillet.

- Accueil d'un psychologue clinicien :

Un nouvel habitant d'Arzal, psychologue clinicien en entreprise, souhaiterait exercer également en cabinet sur la commune. L'activité des infirmières ne permettant plus une cohabitation avec un autre professionnel de santé au cabinet médical, la commune va programmer la réfection de la salle 3 de l'ancienne école à cet effet.

- Divers :

Animation sécurité routière et Accueil des nouveaux arrivants le Samedi 2 Septembre au Complexe Michel LE CHESNE lors du Forum des Associations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

<u>Prochains Conseils municipaux :</u>

Jeudi 14 Septembre – Jeudi 12 Octobre

Jeudi 9 Novembre – Jeudi 14 Décembre
